



Je fais parti d'une petite entreprise, sans CE. Le patron nous donne peu d'info. Que peut-on faire ?

1. La CFDT travaille avec des experts qui peuvent apporter un appui aux délégués de petites entreprises, inquiets quant aux évolutions.

Cet appui peut prendre la forme :

- a. d'un examen et d'une analyse des données chiffrées disponibles,
- b. de recherches de données d'informations complémentaires,
- c. et/ou d'un entretien pour discuter de la situation, pour expliquer les données disponibles, et pour mettre en place une démarche d'accès à l'information et au débat économique dans l'entreprise.

2. Pour que cet appui puisse avoir lieu, il faut de la « matière » :

- a. Exiger les données comptables et financières sur l'entreprise, ainsi que les données sociales (effectifs, masse salariale, formation, ...),
- b. Rassembler les éléments d'information disponibles (comptes rendus de réunions, rapports annuels, convocation aux réunions exceptionnelles, PV de CA, ...) ...

3. Le syndicat va donc faire l'interface entre les salariés et les experts, pour répondre à la demande. Ce travail peut être complété par la participation aux formations économiques organisées par la CFDT.

des choix. des actes
Drôme - Ardèche

[RESPECTÉ]